

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1264-2019

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 avril 2019, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

1264-2019 *Décrétant une dépense et un emprunt de 550 000 \$ pour les travaux d'asphaltage des rues Delphine, Élodie, Merlin et une partie de la rue Sandy*

La Municipalité a reçu le 4 juin 2019, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5^e jour du mois de juin 2019.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1264-2019

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.saintesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 5 juin 2019.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 5^e jour du mois de juin 2019.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe